



## LES POLITIQUES DE L'ETAT DANS LES TERRITOIRES

**2<sup>e</sup> rencontre nationale « Action Cœur de Ville » et soutien à 54 communes pour le lancement d'appels à projets urbains**

Mardi 19 mars, les élus des 222 villes lauréates du programme se sont retrouvées – un an après leur désignation – **autour de la thématique « Innovations urbaines en cœur de ville »**. En présence de 4 ministres et entourés d'architectes, d'urbanistes et d'acteurs culturels, ils ont échangé sur leurs bonnes pratiques et projets en matière de logement en cœur de ville, de revitalisation commerciale, ou encore d'accessibilité. Cette journée a été l'occasion de dévoiler les **54 communes qui vont être accompagnées suite à la consultation « Réinventons nos cœurs de villes »** (soutien technique et financier à des communes lançant un appel à projet urbain pour faire émerger des « projets immobiliers liés au logement, au développement économique et commercial » sur un site à requalifier en cœur de ville.

**Territoires d'industrie : premiers contrats signés**

Fin novembre 2018, le Premier ministre Édouard PHILIPPE avait dévoilé ce dispositif à l'occasion du Conseil national de l'industrie. 124 intercommunalités ou regroupements d'EPCI avaient été identifiées et pour bénéficier de moyens financiers, administratifs, techniques et humains. Le « panier de services » – proposé par le Gouvernement, sur une enveloppe de 1,36 milliards d'euros – représente 17 mesures pour répondre à 4 besoins de ces territoires : recruter, innover, attirer et simplifier. Désormais au nombre de 136, ceux-ci ont commencé à présenter leurs plans d'actions avec de premières signatures de contrat avec les Régions et l'Etat, durant la « semaine de l'industrie » du 18 au 22 mars.

**Territoires d'innovation : derniers jours pour candidater**

Le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et la Banque des Territoires (Caisse de Dépôts) ont annoncé fin novembre 2018 l'appel à projets « Territoires d'Innovation ». Ouvert jusqu'au 26 avril 2019, cet appel à projets s'inscrit **dans le cadre du Grand Plan d'Investissement**, et plus particulièrement du Programme d'investissements d'avenir (PIA). Opéré pour le compte de l'Etat, il est doté d'une enveloppe de 450 millions d'euros et **a pour objectif « de sélectionner et d'accompagner jusqu'à 20 projets de territoires qui portent une stratégie innovante et ambitieuse de développement économique »**. Le Gouvernement cite les « Territoires d'industrie » parmi les actions qui seront privilégiées, dans une logique de concentration des moyens publics.

**Nouvelle labellisation des pôles de compétitivité**

Début février 2019, la liste des pôles labellisés par l'Etat au titre de la phase IV des pôles de compétitivité, de 2019 à 2022, a été rendue publique. Cette labellisation fait suite à un appel à candidatures lancé en juillet 2018 en lien avec les Conseils régionaux et avec la participation du Conseil de l'innovation. 48 pôles ont été labellisés « pôles de compétitivité » pour toute la durée des 4 ans tandis que 8 pôles l'ont été pour 1 an, prolongeable sous certaines conditions.

**- En bref... -****Le Pacte Ardennes : laboratoire de test des réponses adaptées aux territoires**

Pour ce département touché par une déprise économique et démographique, un « pacte » associant l'Etat, tous les niveaux de collectivités, les chambres consulaires et universités a été signé le 15 mars ; il comprend 55 projets mobilisant 50M€ autour de quatre thématiques. L'un des principes de ce plan est de faire des Ardennes un territoire d'expérimentation de politiques publiques à venir (Action Cœur de Ville, Territoires d'industrie, Service national universel). C'est le 2<sup>e</sup> contrat global de ce genre, après le Pacte de développement territorial pour la Nièvre signé un mois avant.

**Un « agenda rural » établi d'ici juin**

Suite à une résolution du Parlement européen du 3 octobre dernier en faveur d'un agenda rural européen, Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, a installé le 29 mars une commission chargée de former d'ici juin une proposition d'agenda rural pour la France. Elle est composée de 5 membres : Daniel LABARONNE, député (LREM, FIN, Indre-et-Loire), Vanik BERBERIAN, président de l'AMRF, Pierre JARLIER, maire (UDI) de Saint-Flour, Cécile GALLIEN, maire (LREM) de Vorey et Patrice JOLY, président de l'association Nouvelles Ruralités.

## Présentation du rapport d'information parlementaire « en conclusion des travaux du groupe de travail sur les possibilités ouvertes par l'inscription dans la constitution d'un droit à la différenciation »

Le 14 février dernier, les députés Jean-René CAZENEUVE (LREM, FIN, Gers), président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, et Arnaud VIALA (LR, LOIS, Aveyron) ont présenté leur rapport dans lequel ils rappellent d'abord que le « droit à la différenciation » s'apprécie sous deux angles :

- D'une part, une différenciation des compétences : « la possibilité pour des collectivités de disposer de compétences dont ne disposent pas toutes les collectivités de leur catégorie » ;
- D'autre part, une différenciation des normes : « la capacité pour des collectivités de déroger de façon durable (...) à certaines normes. »

**Une évolution du droit à la différenciation est prévue par un projet de loi constitutionnelle déposé en 2018**, qui modifierait notamment l'article 72 de la Constitution. Les co-rapporteurs s'annoncent « convaincus » que « la différenciation sera l'outil qui permettra un nouvel approfondissement de la décentralisation », tout en prenant soin de préciser qu'elle ne pourra intervenir « lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti ».

Aujourd'hui, **plusieurs différenciations de compétences sont déjà admises**. Les collectivités à statut particulier (Paris, Lyon, la Corse...) ou encore les intercommunalités (EPCI) disposent déjà de compétences dont ne disposent pas toutes les collectivités de la même catégorie. **La différenciation des normes existe déjà également**, mais seulement dans un cadre restrictif (limitation dans le temps ; généralisation systématique comme voie de sortie). Le projet de loi constitutionnelle rendrait possibles des dérogations durables.

**Surtout, le rapport s'est attaché à examiner la pertinence (technique, juridique, d'opportunité) de 66 projets de différenciation transmis par les collectivités à la délégation**, parmi lesquels (dans ceux qui ne présentent pas de difficultés, ni juridique ni d'opportunité) :

- Permettre à un département d'intervenir dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement ;
- Confier à un département un rôle de coordination par des politiques et des financements en matière de handicap ;
- Permettre à une région d'accompagner des expériences de développement de la télémédecine en milieu rural.

Le 27 mars, Jean-René CAZENEUVE a complété cette démarche par un rapport d'information sur le sujet « à la suite du colloque organisé le 13 mars » qui a permis de discuter des propositions du rapport avec des élus locaux et juristes.

### Les collectivités à statut particulier : nouvelles brèches dans le jardin à la française



Les pays de la Métropole Aix-Marseille-Provence et, à l'ouest, le tiers du département non inclus dans la Métropole pour le moment

Depuis plusieurs mois, à la suite de l'exemple lyonnais, le Gouvernement avait lancé le projet de **fusionner, sur leurs territoires, les plus grandes métropoles** – Bordeaux, Lille, Nantes, Aix-Marseille-Provence, Nice et Toulouse – **avec leur Département respectif**. Mais après le refus des trois premières, ce sont les métropoles de Nice et Toulouse qui ont renoncé à cette idée. En revanche, **le projet se poursuit à Marseille où Martine VASSAL (LR) préside les deux collectivités**. Le 13 mars, le Préfet de Région PACA Pierre DARTOUT a remis au Premier ministre son rapport de propositions opérationnelles sur le sujet : il souligne que « La fusion intégrale de la Métropole et du conseil départemental, englobant le pays d'Arles dans cette nouvelle collectivité sui generis présente beaucoup d'avantages » ; cela implique toutefois de répondre à plusieurs questions déterminantes, comme les modalités de désignation des conseillers métropolitains et le calendrier (le rapport favorise une mise en place de la métropole au 1er janvier 2021, à mi-chemin entre les élections municipales de 2020 et les élections départementales de 2021). Le 28 mars, Jacqueline GOURAULT s'est déplacée à Marseille pour un dialogue avec les élus locaux.



Brigitte KLINKERT (DVD), Présidente du Département du Haut-Rhin, et Frédéric BIERRY (LR), Président du Département du Bas-Rhin

Le chemin vers la **fusion des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin** s'est également poursuivi : après la délibération simultanée des deux conseils départementaux le 4 février, le Gouvernement a publié le 28 février un décret « portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin » à compter du 1er janvier 2021. Place maintenant à un projet de loi relatif aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace dont l'adoption est prévue d'ici l'été. A l'encontre des promoteurs du projet – mais suivant les recommandations du Conseil d'Etat – les membres de la Commission des lois du Sénat ont remplacé la dénomination « collectivité européenne » (qui voulait traduire la singularité de certaines compétences) par celui de Département.

### Le retour du conseiller territorial ?

Le conseiller territorial (élu siégeant à la fois au Département et à la Région, créé sous le mandat de Nicolas SARKOZY et supprimé sous François HOLLANDE) serait une piste **envisagée par l'Elysée et le Gouvernement qui y verraient une « simplification » en réponse aux critiques sur le nombre d'élus**, dans le Grand débat. « Nous sommes nombreux à pousser dans ce sens » assure Sébastien LECORNU, Ministre chargé des collectivités territoriales, qui signale également le soutien de Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics. Dominique BUSSEREAU (ex-LR), président de l'Association des Départements de France, a aussitôt dénoncé « Une proposition gadgetesque et ubuesque ! » Celle-ci a cependant trouvé un écho dans la note du CEVIPOF « Le Grand Débat National et la démocratie : 1ère synthèse » publiée en mars, dans laquelle Luc ROUBAN signale que « **le département, considéré comme une entité opaque, est très clairement visé comme un échelon devant être supprimé**. De même, 7% des contributeurs appellent à la réduction du nombre de maires ruraux et des petites communes. »

### Vers un rééquilibrage du rapport communes / intercommunalités ?

Dans une interview à La Tribune le 29 mars, Sébastien LECORNU a conforté les « grandes régions [et] les intercommunalités [...] outils utiles pour mutualiser les ressources, mener des grands projets en commun » : « revenir en arrière aujourd'hui déstabiliserait le mandat en cours ». Mais il y évoque des **pistes de gouvernance pour une plus grande prise en compte des communes dans l'intercommunalité** avec par exemple la « [systématisation] des conférences des maires » (aujourd'hui une telle conférence existe parfois mais demeure informelle, seule le conseil communautaire – où les grandes communes ont plus d'élus que les petites – détient le pouvoir décisionnel).

## PROJETS DE TERRITOIRES

### - Focus « Mobilités » -

#### Véhicule électrique – La Région Bourgogne-Franche-Comté candidate à l'accueil de la 1ère usine de batterie en France

Saisissant les orientations esquissées par le Président de la République en faveur du développement de la production de batteries pour véhicules électriques, Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région, a fait connaître la candidature de son territoire pour l'accueil de la première usine française de production dans le domaine. Dans un communiqué du 15 février, elle souligne l'existence de savoir-faire et de foncier disponibles dans cette région où l'implantation de PSA est forte.

#### Zone à faibles émissions (ZFE) : le Grand Lyon s'engage à son tour

Après Paris et Grenoble, et en anticipation des obligations qui pourraient être fixées à l'issue de l'examen du projet de loi d'orientation des mobilités (LOM), la Métropole de Lyon a décidé d'établir une zone à faibles émissions sur son territoire en 2020, et de l'expérimenter dès cette année par une approche pédagogique. Une ZFE vise à réduire la pollution atmosphérique en limitant l'accès aux véhicules les moins polluants (via le système Crit'Air).

#### Orléans Métropole : un réseau de bus 100% électrique d'ici à 2024

Engagée vers un objectif de neutralité carbone à horizon 2050, la Métropole d'Orléans teste actuellement différents types de véhicules électriques sur l'ensemble de son réseau de bus TAO. Parmi eux, deux bus articulés dont la mise en circulation constitue une première en France pour un réseau de transport urbain, comme devrait l'être l'électrification totale de son parc en 2024.

#### Breizh Cop : appel à l'implication des entreprises

La Région Bretagne a souhaité donner une déclinaison opérationnelle à son SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) en élaborant sa « Breizh Cop », dotée de 38 objectifs et dont le plan d'action sera formalisé en 2019. Par cette terminologie empruntée à la démarche internationale de « COP », elle a exprimé sa volonté d'entraîner de multiples acteurs. Ainsi, le 4 mars, le Président Loïg CHESNAIS GIRARD a invité les entreprises à « s'emparer » de cette démarche.

#### Grand Est, l'Île-de-France et les Hauts-de-France mettent ensemble en avant leurs candidats aux Trophées nationaux de la Bioéconomie

Ces trois régions s'étaient retrouvées en août dernier autour d'un « BioPacte » de soutien à la bioéconomie. Lors des Trophées de la Bioéconomie organisés par l'Etat et remis au du Salon International de l'Agriculture, près de la moitié des quarante projets candidats étaient issus de l'une de ces régions.

#### Territoire d'industrie : mise en place de la gouvernance pour la vallée de Seine –

Considérant la continuité de leur bassin industriel, les intercommunalités normandes de l'Axe Seine ont candidaté et ont été labellisées comme un seul « territoire d'industrie ». Pour la gestion de ce projet à grande dimension, une gouvernance particulière s'est mise en place, reposant sur 7 binômes élu local / industriel.

## Grand Débat National : les contributions des associations d'élus

François BAROIN (Association des maires de France), Dominique BUSSEREAU (Assemblée des Départements de France) et Hervé MORIN (Régions de France) ont présenté, le 13 mars, la contribution de **Territoires Unis** au Grand débat national, qui fixe les 5 objectifs :

- Réformer les principes organisant les relations entre l'État et les collectivités afin de garantir leur libre administration : dans cet appel à une décentralisation plus assumée par l'Etat, la proposition de « confier aux collectivités locales [...] un pouvoir réglementaire d'application des lois se substituant à celui du Premier ministre » marquerait une évolution forte.
- Ancrer dans la Constitution l'autonomie financière et fiscale des collectivités.
- Mettre la commune au centre de la démocratie de proximité en revenant à « une intercommunalité choisie ».
- Reconnaître les Départements comme étant « les seuls en capacité d'assurer la coordination locale des politiques et des acteurs de la solidarité sociale », et les Régions comme ayant « une taille suffisante pour que leur soient confiées la responsabilité de [...] la gestion des fonds structurels [...], ainsi que le pilotage des pôles de compétitivité ».
- Conduire d'une « revue des transferts de compétences possibles ».

Le 7 mars, **Villes de France** a livré son approche générale du Grand débat, appelant elle aussi à « clarifier la répartition des compétences » et à « [renforcer] la place de la ville-centre dans l'agglomération » ; elle a en revanche plaidé pour cesser le « transfert des compétences ». Lors de la conférence « Transition écologique », le 11 mars, elle a rappelé sa demande d' « affecter une part conséquente et pérenne des recettes [liées à la transition écologique] aux nombreux plans territoriaux consacrés à la transition ».

A l'occasion de ces quatre conférences thématiques, l'**Association des Petites Villes de France** (APVF) a rappelé sa proposition de « nouveau contrat territorial » exposée au Président de la République le 10 décembre.

De son côté, **France Urbaine** a exposé ses deux propositions clés pour chacun des quatre thèmes, parmi lesquelles on note :

- « Affecter une partie de la contribution climat énergie aux EPCI et aux régions, les deux échelons territoriaux chargés de planifier et de mettre en œuvre les actions en matière de transition écologique » ;
- « Nécessité de conserver une contribution, même minime, de chaque résident de nos villes et villages » ;
- « Pour une « alliance des territoires » pour mieux mailler les liens entre agglomérations et territoires périphériques ;
- « Plus de responsabilités au local » en reconnaissant un droit à la « différenciation des réponses accordées localement ».

Enfin, la contribution de l'**Assemblée des Communautés de France** (AdCF) « pour une action publique renouée » s'établit autour de 10 objectifs : « Rassembler, clarifier, informer, stabiliser, simplifier, garantir, territorialiser, contractualiser, innover, investir ».

### AMRF : partenariat avec AirBnB « pour développer le tourisme dans la France rurale »

Le 18 février, l'AMRF a signé un partenariat avec AirBnB « afin de développer le potentiel touristique des campagnes françaises ». Partant des constats que 15000 communes de moins de 2000 habitants n'ont pas d'offre hôtelière, et que « 80% des annonces [françaises] sur Airbnb sont situées en dehors de Paris », les deux partenaires ont convenu des échanges mutuels de données et la « [mise] en avant des destinations rurales au travers de campagnes de promotion » de la plateforme en ligne.

### Appel des acteurs du logement « pour un pacte productif pour une politique à la hauteur des besoins de nos concitoyens » rejoints par les associations d'élus

Le 12 mars, les acteurs du logement (USH, SOLIHA, FFB) et de la solidarité, soutenu par plusieurs associations d'élus (**APVF, AMF, AdCF, ADF, France Urbaine**) ont souhaité attirer l'attention de l'Etat sur le « recul des mises en chantier (-4%) et le ralentissement de la rénovation notamment thermique (-3% au dernier trimestre 2018) ». Dans ce contexte, ils appellent à un engagement « durable pour le logement », guidé par « l'investissement, pour l'emploi ».

### APVF : les Petites Villes de France préoccupées par le projet de loi sur l'organisation et à la transformation du système de santé

Dans un communiqué du 26 mars, l'APVF regrette que « le Gouvernement continue à s'opposer à toute mesure visant à instaurer une forme de régulation de l'installation des médecins », au-delà de la simple incitation dont l'Association pointe « l'inefficacité et le coût ». L'APVF appelle à ce que les hôpitaux labellisés « de proximité » puissent préserver des plateaux techniques (à titre exceptionnel dans le projet actuel) et déplore l'interdiction d'activités obstétriques qui leur est faite.

### Baromètre 2018 de la commande publique

Le 5 février, l'AdCF et la Banque des Territoires ont présenté les résultats de cet outil qui témoignent d'une reprise par rapport à 2017 mais demeurent très inférieurs aux niveaux du cycle précédent : en s'élevant à 78Mds€, la commande publique est en baisse de 12% depuis 2012. Les collectivités et leurs syndicats portent 58% de ce montant, « loin devant de l'Etat (14%) et les bailleurs sociaux (12%) ». Les hôpitaux et les EPL assurent respectivement 5,1Mds€ et 2,6Mds€. Les bâtiments publics constituent le premier domaine de cette commande (19Mds€), suivis par les transports (11,6) et le logement (9,1).

### Gilets jaunes : les membres de France Urbaine obtiennent des compensations pour leurs territoires

Après deux réunions sollicitées auprès de Bruno LE MAIRE et tenues en février et mars, les Maires des grandes villes concernées par les manifestations des Gilets jaunes ont obtenu du gouvernement qu'il accorde des aménagements aux commerçants victimes de chutes de leurs chiffres d'affaires dans ce contexte : site dédié de dépôt des demandes, étalement de charges, exonérations fiscales ciblées.

### Les propositions de Régions de France pour le prochain programme-cadre européen pour la recherche

Fortes de leurs investissements majeurs dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (1Mds€ en 2018, soit +34% en 10 ans), les Régions appellent à une meilleure prise en compte de leur échelon dans la mise en œuvre de la politique communautaire de soutien à la recherche (programme HORIZON). Elles ont par ailleurs tenu à assurer de toute leur mobilisation pour le versement des fonds du programme LEADER dont seuls 5% de la programmation 2014-2020 ont été versés.

## IDEES / DEBATS

### Rapport de la Cour des Comptes sur l'accès aux services publics dans les territoires ruraux : « pas d'abandon généralisé »

Le 20 mars dernier, la Cour des Comptes a remis ce rapport établi suite à la demande du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale. Convenant que la France « doit adapter [son] offre de services publics à des évolutions démographiques différenciées selon les régions, et saisir les opportunités d'amélioration du service et de gains d'efficacité permises par la révolution numérique », la Cour a cherché à répondre à deux questions : dans ces territoires situés hors des « zones d'influence des grandes villes et des principaux bassins d'emplois » qui regroupent 15% de la population du pays, « l'évolution des services publics [...] permet-elle un égal accès des citoyens qui y résident ? Permet-elle de leur fournir des services efficaces à un coût maîtrisé ? »

Il en ressort notamment que, « contrairement à une perception répandue, il n'y a pas eu d'abandon généralisé de ces territoires par les grands réseaux nationaux de services publics. Rapportée à la population, leur présence physique y reste dense, dans certains cas davantage même que dans les autres parties du territoire national. » La Cour admet toutefois une « absence de cohérence » et un « défaut d'anticipation » dans les décisions de réorganisation, et « des difficultés spécifiques » en matière d'« accès aux soins et [de] prise en charge de la dépendance » dont l'organisation ne relève pas « d'une planification d'ensemble ».

Dans ce contexte elle encourage à la consolidation de deux dispositifs garants des services publics dans les territoires : les Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) et les Maisons de Services Au Public (MSAP).

### Cycle de colloques dédiés aux enjeux de la cohésion territoriale

Avec la Caisse des Dépôts, quatre think-tanks (Fondation Jean-Jaurès / FONDAPOLE / Institut Montaigne / Terra Nova) se réunissent en 2019 pour organiser trois colloques sur les enjeux de la cohésion territoriale. Le premier, consacré au traitement du sujet sur un territoire métropolitain, s'est tenu le 18 février à Toulouse. Le 15 juin, ce sont les enjeux des villes moyennes qui seront évoqués à Audincourt ; enfin, la problématique des territoires ruraux sera abordée en septembre dans la Bio Vallée de la Drôme.

### Le CESE s'intéresse également au ruissellement de l'attractivité des métropoles sur les territoires alentours

La section de l'Aménagement durable des territoires du Conseil Economique, Social et Environnemental s'est autosaisie, en janvier, du sujet « Les métropoles : apports et limites pour les territoires ». L'avis, qui « pourrait formuler des préconisations visant à contribuer à un rééquilibrage territorial », sera rapporté par Yann LASNIER et Dominique RIQUIER SAUVAGE et devrait être soumis au vote en juin.

### Prochain rendez-vous du Groupe Territoires de SEANCE PUBLIQUE

17 mai 2019

De 8h30 à 10 heures

SEANCE PUBLIQUE – 2 rue Saint-Simon – Paris VII



#### Éric VERLHAC

#### Directeur général de l'Association des Maires de France

Après un passage en collectivité (**Directeur de cabinet du maire** de Chalons-sur-Saône de 1985 à 1989), il a assuré à plusieurs reprises les missions de **chef de cabinet ministériel** (ministère des Départements et territoires d'Outre-mer de 1993 à 1995, secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, Porte-parole du Gouvernement en 1995, ministère de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et des collectivités locales de 1995 à 1997) et de **conseiller ministériel** (ministère de la Justice de 2002 à 2005, ministère de l'Équipement, des transports, du tourisme et de la mer de 2005 à 2007, et ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie de 2011 à 2012). Avant de rejoindre l'AMF, il était Inspecteur Général de l'Administration du Développement durable.

Rédacteur : Bertrand MACE [bmace@seance-publique.com](mailto:bmace@seance-publique.com) [www.seance-publique.com](http://www.seance-publique.com) Abonnement annuel 600 € Ce courrier électronique est envoyé par SEANCE PUBLIQUE dans une démarche d'information. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, en contactant [contact@seance-publique.com](mailto:contact@seance-publique.com) 2-4 rue de Saint-Simon – 75007 Paris